



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# TABAGISME : NOTRE PROCHAIN PRÉSIDENT DEVRA FAIRE LES BONS CHOIX

**PARIS LE 2 MAI 2012 :** *A cinq jours du deuxième tour de l'élection présidentielle, l'association DNF rappelle au prochain président que la protection contre le tabagisme est un enjeu majeur. Depuis 2003, la France est privée d'une parole présidentielle et ministérielle, dépourvue d'ambiguïté, qui vise à réduire réellement la consommation de tabac : les Français attendent du Chef de l'état qui sera élu dimanche 6 mai un véritable engagement et une politique cohérente contre les effets néfastes du tabac.*

En France, c'est bien le Président qui impulse la politique de contrôle du tabac, certes sous la pression de ses conseillers personnels et de ses ministres du budget et de la santé, mais également sous l'influence grandissante de tous ceux qui font commerce du tabac, multinationales en tête. Il doit ainsi faire face à un phénomène de société qui touche à la fois la santé publique, le budget de l'État, le droit fondamental à un environnement sain et les libertés individuelles. Mais l'ampleur prise par ce phénomène de société impose au chef de l'État de trancher clairement s'il ne veut pas un jour être accusé d'avoir refusé de protéger la population contre un fléau qui tue 200 Français chaque jour et qui fait souffrir de maladies chroniques des centaines de milliers de personnes confrontées volontairement ou contre leur gré à la pollution tabagique.

L'OMS a élaboré le premier traité international de santé publique que 174 pays ont désormais ratifié, il s'agit de la « Convention cadre pour la lutte anti-tabac » que la France a elle-même ratifiée en octobre 2004. Depuis cette date, les termes de ce traité sont intégrés dans la législation française à un niveau supérieur aux lois nationales. Personne, et surtout pas, les agents de la fonction publique ainsi que les élus, ne pourra dire qu'il ignorait les effets délétères du tabac ni les moyens de s'en protéger clairement détaillés dans ce traité international.

### **Mais quels sont les réels enjeux dont le futur Président doit tenir compte ?**

**L'ENJEU ÉCONOMIQUE :** Le budget dépenses 2012 de l'assurance maladie est de 171 Md€ à l'intérieur d'un budget total de la Sécurité sociale de 535 Md€. Les recettes prévisionnelles de la Sécurité sociale sont de 520 Md€. Elles laissent à la charge de l'État un déficit prévisionnel de 15 Md€. Les dépenses de santé directement liées aux effets du tabac représentent 18 Md€ en frais de santé et 47 Md€, au total des frais sanitaires et sociaux. Les recettes prévisionnelles pour 2012 en taxes sur le tabac seront un peu supérieures à 12 Md€.

Si, par un coup de baguette magique, le tabac et ses effets sanitaires et sociaux disparaissaient demain, le budget de la Sécurité sociale accuserait un excédent de 20 Md€ et la dette de l'État diminuerait de 35 Md€ chaque année. Ces effets ne seraient malheureusement ressentis que progressivement, mais pourquoi priver nos enfants de ce magnifique cadeau ? Nombreux sont ceux qui ne cessent de dire que le tabac rapporte de l'argent à l'Etat, ce qui est inexact car le tabac coûte à la nation et pas seulement en vies humaines ! Face aux multiples annonces, sans preuve, que la lutte anti-tabac entraînerait la disparition de certains emplois, en tête desquels, ceux du secteur de la restauration, les indices officiels de l'INSEE constatent une augmentation de 11,7 % du chiffre d'affaires des restaurants depuis le décret Bertrand qu'ils respectent assez bien alors que les cafetiers qui s'entêtent à le contester et à le contourner constatent, dans le même

temps, une chute de 11,6 % de leur chiffre d'affaires.

**L'ENJEU SANITAIRE** : le tabac tue un Français toutes les 7 minutes, un Européen toutes les 20 secondes et un être humain toutes les 6 secondes. Un fumeur sur deux meurt prématurément de son tabagisme. Un décès sur dix, en France, est lié à une consommation tabagique régulière.

L'objectif « zéro tabac » étant culturellement irréaliste, on peut cependant espérer obtenir une régression de la consommation de tabac qui touche, à ce jour, près de 30 % de la population française des "15-75 ans". Certains pays, grâce à une politique courageuse et engagée, avoisinent désormais une prévalence de 10 % et pensent sérieusement la stabiliser à moyen terme autour de 5 % de la population.

Quel cadeau magnifique pour les générations à venir que d'être délivrées du rite tabagique de passage à l'âge adulte qui entraîne, dès l'âge de 10 ans, dans la spirale infernale de la dépendance !

**L'ENJEU SOCIAL** : il est impératif de ne plus considérer que fumer est un droit que l'on peut exercer où et quand on le veut, un acte banal, un besoin vital et encore moins un signe indissociable de la personnalité. Consommer, commercialiser ou promouvoir un produit si nocif, toxique et mortel ne peut désormais plus être banalisé. Plus personne ne peut accepter d'écouter avec indulgence les jérémiades de représentants de certaines professions qui sont sous emprise des multinationales du tabac.

Malgré ces évidences universellement reconnues, l'un des seuls représentants des cafetiers-restaurateurs qui continue à défendre le droit à enfumer clients et salariés a cependant porte ouverte dans tous les ministères. La confédération des buralistes a, quant à elle, obtenu la signature d'un nouveau contrat d'avenir en revendiquant sa participation au service public. Dans ce contrat, les buralistes s'engagent contractuellement à une « participation active à la politique de santé publique » pour avoir le droit de bénéficier d'aides financières considérables et tout aussitôt ils emboîtent le pas des fabricants de tabac pour saper la politique de santé publique de l'État et de l'OMS sous l'œil bienveillant du Président de la République qui, aux dires des buralistes qui le recevaient, s'engage à mettre à la poubelle le rapport que son ministre de la santé vient de lui présenter.

Ces professions qui reçoivent l'aide de l'état, qui profitent de la solidarité de tous les contribuables français, ne peuvent pas continuer à adopter un comportement d'agent double : s'ils veulent être aidés, ils doivent remplir leur mission, prévoir la diversification de leur activité, arrêter de servir de porte-parole à des marchands de mort.

Le Président qui sera élu le 6 mai 2012 devra clairement afficher sa stratégie au regard de ces 3 enjeux et répondre à la seule question qui mérite réflexion : est-il acceptable de continuer à favoriser, de quelque manière que ce soit, le commerce d'un produit qui tue ses consommateurs et nuit au bien-être et à la santé du reste de la population, tout en faisant peser les coûts de la maladie et de la mort sur le budget de l'Etat ?

Les responsables associatifs du contrôle du tabac constatent qu'un candidat a préféré faire des promesses insensées aux buralistes mais a ignoré la charte que lui présentaient les 30 membres de l'Alliance contre le tabac tandis qu'au nom du second une proposition alambiquée de réponse n'est toujours pas confirmée par un engagement clair du candidat.

**DNF déplore que le tabagisme reste un sujet tabou, tristement absent de la campagne et des programmes des candidats arrivés au 2ème tour de l'élection. Elle est persuadée que les journalistes sauront trouver les questions qui favoriseront des prises de position claires de chaque candidat sur un sujet qui, tout à la fois, permet de sauver un nombre considérable de vies humaines et de renflouer les caisses de la sécurité sociale.**

#### **A Propos de DNF**

L'association DNF intervient quotidiennement depuis plus de 38 ans pour défendre les victimes du tabagisme. L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'International et participe activement à la mise en application de la convention cadre de lutte anti-tabac de l'OMS.

Pour plus d'informations :  
[www.dnf.asso.fr](http://www.dnf.asso.fr)

#### **Contacts Presse :**

Céline Fournier,  
Responsable communication  
(05 58 43 07 13 / 06 78 26 07 37)  
[communication@dnf.asso.fr](mailto:communication@dnf.asso.fr)

**Gérard Audureau**  
Président 06 83 51 88 14